
Nouveau Plan Ecophyto

Les entreprises de la protection des cultures : un partenaire volontaire, et non un frein, à une agriculture durable et compétitive

Dans le cadre de la Journée Nationale de l'agro-écologie, Stéphane Le Foll, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, a présenté plusieurs propositions pour relancer le plan Ecophyto. Si certaines propositions peuvent rapidement faire consensus, comme le développement du réseau de fermes DEPHY, l'UIPP alerte sur des orientations qui menaceraient la compétitivité de la Ferme France. À ce titre, l'UIPP réitère que :

- *Une pression fiscale disproportionnée aurait pour effet de creuser encore davantage le déficit de compétitivité des agriculteurs français par rapport à leurs voisins européens.*
- *La réduction des impacts environnementaux et sanitaires des produits doit constituer l'indicateur de suivi prioritaire.*
- *Tous les moyens de production au service d'une agriculture pérenne doivent être considérés pour répondre aux enjeux d'alimentation durable combinant quantité, qualité, et prix abordables.*

Par ailleurs, les annonces ministérielles occultent la mobilisation et le rôle central des entreprises de protection des plantes. Ces entreprises responsables se sont engagées dans la recherche et développement d'innovations toujours plus sûres et respectueuses de l'environnement et de la santé, ainsi que dans la promotion de bonnes pratiques.

Préserver la compétitivité de la ferme France au service d'une agriculture durable, innovante et performante doit rester une priorité

La compétitivité de la filière agricole et l'harmonisation européenne ne doivent pas être oubliées. L'UIPP plaide pour une démarche incitative et non une politique d'écologie punitive, instaurant des systèmes de pénalité. L'augmentation de la pression fiscale sur les produits phytopharmaceutiques, ne fera qu'accentuer les distorsions de concurrence déjà existantes et nuira à la compétitivité des agriculteurs français par rapport à leurs voisins européens.

De telles démarches stigmatisent l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et occultent les efforts menés sur le terrain par tous les acteurs de la filière agricole. Ces dernières années, leur mobilisation a permis des avancées réelles et la mise en place d'actions concrètes comme les 400 000 Certiphyto délivrés, la prévention des risques, la lutte contre la contrefaçon ou encore la mise en place d'une filière de gestion des déchets...

Considérer la diversité et la complémentarité de toutes les solutions de protection des cultures

Sans considérer l'ensemble des solutions de protection des cultures, il ne sera pas possible de répondre aux enjeux d'alimentation durable combinant quantité, qualité et prix abordables.

En effet, toutes les solutions développées par les entreprises de la protection des plantes sont complémentaires et peuvent se substituer ou s'additionner selon les contextes agricoles. C'est la diversité de ces produits qui permet de répondre de manière adaptée aux besoins et aux enjeux des filières. C'est pourquoi les entreprises de la protection des plantes développent une palette de produits variés dont le biocontrôle ou ceux utilisables en agriculture biologique font partie¹.

Privilégier la mise en place d'un indicateur de suivi qualitatif et non quantitatif

L'UIPP déplore vigoureusement le maintien d'un objectif de réduction quantitative. C'est une erreur de ne considérer l'efficacité du plan Ecophyto uniquement sur la base d'une baisse du NODU². En effet, l'utilisation des produits phytopharmaceutiques est fortement liée aux conditions climatiques et à de nombreux autres paramètres. **Pour l'UIPP, la réduction des impacts environnementaux et sanitaires des produits doit constituer l'indicateur de suivi prioritaire.** C'est d'ailleurs une exigence de la directive européenne et figurait parmi les objectifs du premier plan Ecophyto. Au niveau des Etats Membres européens, seuls la France et le Danemark ont choisi une approche de réduction des usages.

Les entreprises de la protection des plantes joueront un rôle central dans l'évolution et l'amélioration des produits phytopharmaceutiques

L'UIPP est engagée depuis plusieurs années dans la réduction des impacts environnementaux et sanitaires des produits phytopharmaceutiques, de leur conception à leur utilisation et élimination. L'évolution des produits a permis une utilisation avec des doses à l'hectare plus faibles. Les doses moyennes appliquées ont ainsi diminué de près de 34 fois entre 1950 et aujourd'hui.

L'UIPP et ses adhérents se sont fortement mobilisés dans l'innovation et continueront de le faire pour compléter l'offre des solutions diversifiées indispensables aujourd'hui pour répondre aux enjeux de la protection des cultures : recherche de nouvelles substances actives, nouvelles formulations, mise à disposition d'outils d'aide à la décision, promotion des bonnes pratiques, dispositifs de collecte et de recyclage des emballages...

« L'UIPP reste convaincue que l'objectif de l'agriculture de demain devra être l'alimentation durable. Pour cela les systèmes agricoles doivent être respectueux de la santé de l'Homme, des ressources naturelles et de la biodiversité, mais également suffisamment productifs et compétitifs pour être pérennes. Dans cette perspective, l'UIPP et ses adhérents sont et seront des fournisseurs de solutions de produits et services toujours plus sûrs et respectueux de l'environnement et de la santé. Le plan Ecophyto doit s'inscrire dans cette logique, en intégrant pleinement toutes les parties-prenantes, dont les entreprises de la protection des plantes » déclare Eugénia Pommaret, Directrice Générale de l'UIPP.

Service de presse

Julie Chauat – 01 42 12 28 66 - jchaouat@proteines.fr

Charles Collet – 01 42 12 81 966 - ccollet@proteines.fr

À propos de l'UIPP

L'UIPP, Union des Industries pour la Protection des Plantes, représente les fabricants de produits phytopharmaceutiques en France, appelés couramment pesticides, destinés à protéger les cultures contre les insectes nuisibles, les maladies et les mauvaises herbes.



Depuis le 31 mai 2012, les engagements de service de l'UIPP sont certifiés par AFNOR Certification selon le référentiel « Quali'OP » spécifique aux organisations professionnelles. Ce référentiel fait reconnaître le savoir-faire et le professionnalisme de l'UIPP et atteste du respect d'engagements de services concrets et mesurable.

Pour nous suivre : www.uipp.org, Twitter : @UIPPorg

¹ 40% des produits utilisables en agriculture biologique sont fournis par les adhérents de l'UIPP, tout comme 50% des produits de biocontrôle disponibles.

² Nombre de doses unitaires de substances actives phytosanitaires vendues